Image not found or type unknown

Recours Vice caché (étanchéité) suite à un achat de maison

Par **Laurentfilo**, le **02/06/2011** à **09:49**

Bonjour,
Nous avons acheté il y a un peu une maison (ancienne). Nous nous sommes aperçu depuis que lorsqu'il pleuvait il y avait de l'eau qui passait à certains endroits (plafonds et murs). Nous pensons donc faire un recours pour vice caché, d'autant que visiblement les placos aun plafond ont été refait peu avant la vente. Avons - ous des chances d'être entendus ? Que pouvons - nous demander ? Notre problème est que financièrement nous sommes incapables de payer des travaux importants, d'où la recherche d'un recours.
Par avance merci
Laurent

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés